

2022/03/05

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 mars 2022 - Délibération n° 2022/03/05

OBJET : MODIFICATION DES GRILLES TARIFAIRES POUR LE SERVICE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – ECONOMIE CIRCULAIRE.

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 09 mars 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DUBOUIS Sandrine – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – BUSSIÈRE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – DERIEUX Nicolas – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – FINI Alain – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – AUGUSTINIAK Jérôme – DUGUET Pierre – RICARD Jean-Michel.

Pouvoirs (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
2. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
3. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
4. Mme FLOIRAT donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément
5. Mme DESSEAUVE Nadine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves
6. M. VALLAEYS Gaël donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc
7. M. AUGUSTINIAK Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
8. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry

Suppléances : Néant.

Secrétaire de séance : Marc FERRAND

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	36	44			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
44	-	-	-	-	-

Vu la délibération n°20200233b du 27 février 2020 adoptant les grilles tarifaires applicables à compter du 29 février 2020 ;

Le Président rappelle qu'à l'occasion de l'exercice de sa compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », la Communauté de communes propose la vente d'équipements aux habitants des 27 communes du territoire intercommunal dont la gestion s'effectue en régie.

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la collectivité s'est engagée auprès de l'ADEME à mettre en place des actions favorisant la gestion des biodéchets. Ainsi, la Communauté de communes souhaite étendre la vente à de nouveaux modèles de composteurs selon la proposition suivante :

Modèle	Contenance	Tarifs appliqués depuis le 29/02/2020	Proposition tarifaire applicable à compter du 01/04/2022
Thermo-composteur en plastique	280 litres	25 €	25 €
Turbo-composteur en plastique (noir)	400 litres	30 €	30 €
Turbo-composteur en plastique (vert)	600 litres	35 €	35 €
Composteur en bois	600 litres	35 €	
Composteur en bois	500 litres		42 €
Composteur en bois	1 000 litres		54 €

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve la nouvelle grille tarifaire telle que proposée ci-dessus.
- Dit que ces tarifs viennent compléter la grille adoptée par délibération n° 2020/02/33b en date du 27 février 2020 et entreront en vigueur à compter du 1er avril 2022.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.